

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00021

Numéro SIREN : 917 250 219

Nom ou dénomination : A.J. REYT ET FILS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2020 sous le numéro de dépôt 452

AJ REYT ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 400 €
Siège social : 9 Rue Hector Berlioz, 03100 MONTLUCON
RCS MONTLUCON 917 250 219

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de MONTLUCON

Le soussigné Alain REYT,

Agissant en qualité de Président de la société AJ REYT ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 50 400 €, dont le siège social est 9 Rue Hector Berlioz, 03100 MONTLUCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS MONTLUCON 917 250 219,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société AJ REYT ET FILS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 octobre 2019,

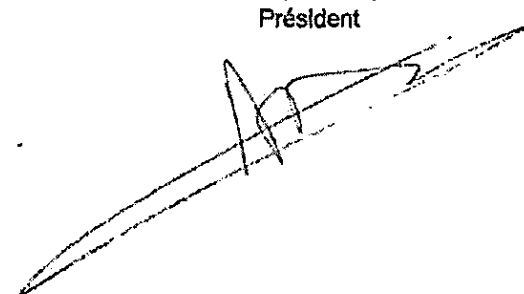
Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Cependant, en raison des dispositions gouvernementales et des décisions prises concernant le COVID-19, l'Assemblée Générale ne pourra pas se réunir dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société AJ REYT ET FILS qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de six mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à MONTLUCON
Le 30 mars 2020

Alain REYT
Président



ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de commerce de MONTLUÇON

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société AJ REYT ET FILS à bénéficier d'un délai supplémentaire de six mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2019, laquelle devra être réunie au plus tard le 31 Octobre 2020.

Liquidons les dépens à euros.

Fait à Montluçon
le

ORDONNANCE

Nous, Mr FERRANDON, Président du Tribunal de Commerce de MONTLUCON, assisté de Me DUMAS, Greffier.

Vu la requête qui précède et les faits y exposés.

Prolongeons à nouveau, soit jusqu'au 31.10.2020, le délai de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société AJ REYT ET FILS, immatriculée sous le n° 917 250 219 dont le siège social est 9 RUE HECTOR BERLIOZ 03100 Montluçon, qui doit statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.10.2019.

Fait à MONTLUCON, 31.03.2020

*Le Président
M. FERRANDON*

A stylized signature of M. FERRANDON, consisting of a large 'F' and a circular flourish.

*Le Greffier
Me DUMAS*

A complex, cursive signature of Me DUMAS, featuring multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.